



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION

Direction générale  
de l'Organisation des Études

Services "Structures,  
Méthodes, Programmes  
et Documentation pédagogique"

Vos réf.:  
Nos réf.: III/EP-01-AM/96

19627

B101

Bruxelles, le 23-04-96

- A Monsieur le Président du Collège de la Commission communautaire française;
- A Messieurs les Gouverneurs de Province;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins;
- Aux Chefs des Etablissements d'Enseignement préscolaire, primaire et secondaire, ordinaire ou spécial de plein exercice ou à horaire réduit de la Communauté française;
- Aux Pouvoirs organisateurs et aux Chefs des Etablissements d'Enseignement préscolaire, primaire et secondaire, ordinaire ou spécial de plein exercice ou à horaire réduit subventionné par la Communauté française;

POUR INFORMATION :

- Aux Membres des services d'inspection et de vérification de l'Enseignement préscolaire, primaire et secondaire, ordinaire ou spécial de plein exercice ou à horaire réduit de la Communauté française ou subventionné par elle;
- Aux Directeurs et Directrices des Centres PMS de la Communauté française;
- Aux Pouvoirs organisateurs et aux Directeurs et Directrices des Centres PMS subventionnés par la Communauté française;
- Aux Syndicats du personnel enseignant;
- Aux Associations de Parents.

**OBJET :** Enseignement préscolaire, primaire et secondaire ordinaire et spécial de plein exercice ou à horaire réduit.  
Vacances et congés. Année scolaire 1996-1997.

Vous trouverez ci-après, le calendrier des vacances et congés dans l'enseignement: préscolaire, primaire et secondaire ordinaire et spécial, de plein exercice ou à horaire réduit, pour l'année scolaire 1996-1997.

1. Rentrée scolaire : le lundi 2 septembre 1996.
2. Congé de Toussaint : du lundi 28 octobre au vendredi 1er novembre 1996 inclus.
3. Vacances de Noël (hiver) : du lundi 23 décembre 1996 au vendredi 3 janvier 1997 inclus.
4. Congé de détente : du lundi 10 février au vendredi 14 février 1997.
5. Vacances de Pâques (printemps) : du lundi 31 mars au vendredi 11 avril 1997 inclus.
6. Les cours sont suspendus :
  - les samedis et dimanches;
  - le vendredi 27 septembre 1996;
  - le lundi 11 novembre 1996;
  - le jeudi 1er mai 1997;
  - le jeudi 8 mai 1997 (Ascension);
  - le lundi 19 mai 1997 (Pentecôte).
7. Les vacances d'été débutent le 1er juillet 1997.
8. Un calendrier spécifique des congés et des vacances pourra être élaboré à l'intention des établissements d'enseignement belge francophone en Allemagne, après concertation avec les Chefs d'établissements d'enseignement belge néerlandophone. L'Administrateur général de l'Organisation des Etudes organisera cette concertation.
9. Chaque Pouvoir organisateur veille, afin d'atteindre les 182 jours de classe requis, à récupérer une journée entière de cours à raison de 2 mercredis après-midi.  
Il transmet, au moins 1 mois avant la première date de récupération, l'horaire à :
  - la Direction générale dont il relève,
  - l'Inspection compétente,
  - les Services de Vérification.

La Ministre-Présidente,

Laurette ONKELINX.